

Règlement du Concours d'écriture « Réfugiés et migrants, du déracinement à l'exil »

ARTICLE 1

L'association UNICEF France, dont le siège social est situé au 3 rue duguay trouin, 75006 Paris (ci-après « l'Organisateur »), organise en partenariat avec Librinova et le Livre de Poche un concours gratuit intitulé « **Réfugiés et migrants, du déracinement à l'exil** » du 2 mai au 28 septembre 2018 (participation jusqu'au dernier jour minuit heure de Paris). Ce concours est sans obligation d'achat.

L'accès au concours se fera **via la plate-forme de concours dédiée à cet effet concours.myunicef.fr** (ci-après « le Site »).

L'objet du concours est de désigner trente-trois manuscrits inédits destinés à être publiés selon les modalités décrites ci-après.

ARTICLE 2

Le concours est ouvert aux personnes ayant **15 ans révolus et moins de 20 ans au 28 septembre 2018** domiciliées en France (ou personnes française résidente à l'étranger) à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille (le ou les Participant(s)).

Les participants mineurs de moins de 18 ans, devront recueillir l'accord préalable de leurs parents avant d'envoyer leur participation dans le cadre du concours. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal).

ARTICLE 3

Pour participer, les Participants doivent :

- déposer avant le 28 septembre 2018 minuit, heure de Paris, sur le Site leur manuscrit conforme aux spécifications de l'article 4 ci-dessous,
- s'inscrire au préalable sur le Site pour pouvoir participer.

Les participations par courrier ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide. Si le Participant ne peut pas publier son texte sur le Site, il peut l'envoyer par mail aux adresses concours@myunicef.fr et concours@librinova.com avant le 28 septembre 2018.

Le concours est limité à un manuscrit par Participant (même nom, même adresse) par catégorie. Au-delà, les autres manuscrits soumis par un même Participant ne seront pas pris en compte par l'Organisateur.

ARTICLE 4

Le manuscrit doit être impérativement un **texte court (nouvelle, poème ou slam) sur le thème de l'exil** et/ou du déracinement rédigé en langue française. Il peut s'agir d'un récit fictif ou non-fictif, dans la mesure où le texte ne porte pas atteinte à la dignité ni à la sécurité des personnes.

Un manuscrit complet devra être remis lors de la participation, toute participation contenant un manuscrit manifestement incomplet ne sera pas prise en compte.

Le manuscrit remis devra comporter au maximum (espaces compris) :

- 15 000 signes si c'est une nouvelle
- 3 000 signes si c'est un poème ou un slam

Le manuscrit et son résumé doivent être rédigés directement sur le Site au format électronique.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux critères ci-dessus ou dont il estimerait que la publication pourrait l'exposer à des poursuites ou actions judiciaires pour quelque motif que ce soit.

L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux Conditions Générales d'Utilisation du Site.

ARTICLE 5

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que ledit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition. De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...). Il déclare notamment que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque Participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plate-forme d'auto-édition.

ARTICLE 6

Le jury de pré-sélection sera composé de :
Les membres de l'équipe de Librinova
Les adhérents et salariés l'UNICEF France

Les membres de l'équipe du Livre de Poche
Les membres du programme Enjeu(x)

Le jury final sera constitué de :

Maxime Chattam, auteur publié chez Albin Michel et parrain du concours

Laure Prételat, Présidente de Librinova

Charlotte Allibert, Directrice Générale de Librinova

Un salarié et un jeune ambassadeur de l'UNICEF France

Les membres du programme Enjeu(x)

ARTICLE 7

Le concours se déroulera en 4 phases :

1^{ère} phase : du 2 mai au 28 septembre 2018 minuit heure de Paris, les Participants peuvent déposer leur texte sur le Site ou l'écrire en ligne sur le Site. Pour valider sa participation au Concours, le Participant doit publier son texte et accepter le règlement.

2^{ème} phase :

Les délibérations du jury de pré-sélection auront lieu pendant le mois d'octobre. Ils devront sélectionner 20 textes dans chaque catégorie.

3^{ème} phase :

Les délibérations du jury final auront lieu pendant le mois de novembre. Ils devront sélectionner les 11 textes lauréats dans chaque catégorie.

4^{ème} phase :

L'annonce des résultats se fera début décembre au moment du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Lors des phases 2 et 3, les membres des jurys de pré-sélection et du jury final choisiront les finalistes et les lauréats sur la base d'une grille de notation des textes qui leur sera fournie. Cette grille de notation sera anonyme : elle ne mentionnera pas les noms, prénoms et pseudonymes des participants.

ARTICLE 8

Le premier prix dans chaque catégorie remportera :

Un contrat d'édition avec Le Livre de Poche visant la publication de son texte dans un recueil qui paraîtra en 2019. Ce recueil sera composé de textes d'auteurs reconnus et tous les bénéfices seront reversés à l'UNICEF.

Les 10 lauréats suivants dans chaque catégorie remporteront la publication de leur texte dans un recueil en numérique par Librinova. Ce recueil paraîtra en même temps que celui publié au Livre de Poche. Tous les bénéfices de ce recueil seront reversés à l'UNICEF.

L'UNICEF France demandera aux lauréats une lettre signée de leurs parents attestant de leur accord ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité.

Le prix est incessible et ne peut donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie. Chaque lauréat s'engage à céder l'intégralité des revenus générés par les ventes de ces deux recueils à l'UNICEF.

Les noms des lauréats seront annoncés au moment du Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil et publiés sur les sites et réseaux sociaux de l'UNICEF, de Librinova et du Livre de Poche. Aucun message ne sera délivré aux participants non-retenus.

ARTICLE 9

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger le concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Les Participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

ARTICLE 10

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux Participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

ARTICLE 11

Les trente-trois lauréats du concours autorisent d'ores et déjà l'Organisateur à citer leurs nom, prénom ou pseudonyme et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

ARTICLE 12

Les données personnelles concernant les Participants sont collectées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la participation au concours.

Des informations pourront leur être envoyées par courrier électronique s'ils l'ont accepté lors de leur inscription.

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à : concours@myunicef.fr

ARTICLE 13

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

ARTICLE 14

Le règlement complet pourra être obtenu gratuitement sur le Site ou en écrivant à :
concours@myunicef.fr

ARTICLE 15

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date de désignation des lauréats sur le Site.